ABILIS ASSOCIATES

Numéro SIRET : **45140512000010**
Code APE : **6832B**

1 ALLEE DU GRAND SENTIER
95550 BESSANCOURT

COMPTES ANNUELS

du 01/07/2023 au 30/06/2024

Sommaire

Attestation de Présentation 2

Bilan 4

ACTIF 4

Actif immobilisé 4

Actif circulant 4

PASSIF 5

Capitaux Propres 5

Provisions pour risques et charges 5

Emprunts et dettes 5

Compte de résultat 7

Bilan détaillé 10

ACTIF 10

Actif immobilisé 10

Actif circulant 10

PASSIF 11

Capitaux Propres 11

Provisions pour risques et charges 11

Emprunts et dettes 11

Compte de résultat détaillé 13

Annexes 24 15

Liasse 24 IS RS 24

Liasse 24 2572 IS 37

EspListeImmos 40

ABILIS ASSOCIATES

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION
d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ABILIS ASSOCIATES pour l'exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 40 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	132 068,90	Euros
Chiffre d'affaires	24 000,00	Euros
Résultat net comptable	8 304,05	Euros

Fait à PONTOISE
Le 27/09/2024

Cabinet PERICAT Audit. Comptabilité. Conseil

ABILIS ASSOCIATES

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	210 000	85 847	124 153	131 153	- 7 000
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 000	2 000			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	**212 000**	**87 847**	**124 153**	**131 153**	**- 7 000**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	4 800		4 800	4 800	
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	116		116	114	2
. Autres				369	- 369
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	2 499		2 499	11 090	- 8 591
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	501		501		501
TOTAL (II)	**7 916**		**7 916**	**16 373**	**- 8 457**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**219 916**	**87 847**	**132 069**	**147 526**	**- 15 457**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	38 000	38 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 800	3 800	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	25 431	13 389	12 042
Report à nouveau	7 140	7 140	
Résultat de l'exercice	8 304	12 042	- 3 738
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**82 675**	**74 371**	**8 304**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		10 341	- 10 341
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	44 681	56 831	- 12 150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	690	684	6
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 465	2 125	- 660
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 558	3 174	- 616
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**49 394**	**73 155**	**- 23 761**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**132 069**	**147 526**	**- 15 457**

ABILIS ASSOCIATES

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	24 000		24 000	24 101	- 101	-0,42
Chiffres d'affaires Nets	**24 000**		**24 000**	**24 101**	**- 101**	**-0,42**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits				0		
Total des produits d'exploitation (I)			**24 000**	**24 101**	**- 101**	**-0,42**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			3 569	2 877	692	24,05
Impôts, taxes et versements assimilés			3 005	3 179	- 174	-5,47
Salaires et traitements						
Charges sociales			538		538	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 000	7 369	- 369	-5,01
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			1	1		0,00
Total des charges d'exploitation (II)			**14 112**	**13 426**	**686**	**5,11**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**9 888**	**10 676**	**- 788**	**-7,38**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			119	834	- 715	-85,73
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**119**	**834**	**- 715**	**-85,73**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-119**	**-834**	**715**	**85,73**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)			**9 769**	**9 841**	**- 72**	**-0,73**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		15 000	- 15 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		**15 000**	**- 15 000**	**-100**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 675	- 10 675	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		**10 675**	**- 10 675**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**4 325**	**- 4 325**	**-100**
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 465	2 125	- 660	-31,06
Total des Produits (I+III+V+VII)	**24 000**	**39 101**	**- 15 101**	**-38,62**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**15 696**	**27 060**	**- 11 364**	**-42,00**
RESULTAT NET	**8 304**	**12 042**	**- 3 738**	**-31,04**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ABILIS ASSOCIATES

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Constructions	**210 000**	**85 847**	**124 153**	**131 153**	**- 7 000**
213100 BATIMENTS	*210 000*		*210 000*	*210 000*	
281310 AMORT.BATIMENTS		*85 847*	*-85 847*	*-78 847*	*- 7 000*
Autres immobilisations corporelles	**2 000**	**2 000**			
218300 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	*1 500*		*1 500*	*1 500*	
218400 MOBILIER	*500*		*500*	*500*	
281830 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		*2 000*	*-2 000*	*-2 000*	
TOTAL (I)	212 000	87 847	124 153	131 153	**- 7 000**
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	**4 800**		**4 800**	**4 800**	
411100 CLIENTS VENTES DE BIENS SERVICES	*4 800*		*4 800*	*4 800*	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**116**		**116**	**114**	**2**
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	*116*		*116*		*116*
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES				*114*	*- 114*
. Autres				**369**	**- 369**
467000 DEB ET CRED DIVERS - AUTRES				*369*	*- 369*
Disponibilités	**2 499**		**2 499**	**11 090**	**- 8 591**
512200 CIC	*2 499*		*2 499*	*11 090*	*- 8 591*
Charges constatées d'avance	**501**		**501**		**501**
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	*501*		*501*		*501*
TOTAL (II)	7 916		7 916	16 373	**- 8 457**
TOTAL ACTIF (0 à V)	219 916	87 847	132 069	147 526	- 15 457

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	**38 000**	**38 000**	
101000 CAPITAL	*38 000*	*38 000*	
Réserve légale	**3 800**	**3 800**	
106100 RESERVE LEGALE	*3 800*	*3 800*	
Autres réserves	**25 431**	**13 389**	**12 042**
106800 AUTRES RESERVES	*25 431*	*13 389*	*12 042*
Report à nouveau	**7 140**	**7 140**	
110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	*7 140*	*7 140*	
Résultat de l'exercice	**8 304**	**12 042**	**- 3 738**
TOTAL (I)	82 675	74 371	**8 304**
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts		**10 341**	**- 10 341**
164110 EMPRUNTS AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT		*10 341*	*- 10 341*
Associés	**44 681**	**56 831**	**- 12 150**
455150 C/C MR BALLAND FRANCIS	*44 681*	*56 831*	*- 12 150*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**690**	**684**	**6**
401100 FOURN ACHATS DE BIENS OU SERV	*690*		*690*
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.		*684*	*- 684*
. Etat, impôts sur les bénéfices	**1 465**	**2 125**	**- 660**
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	*1 465*	*2 125*	*- 660*
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	**2 558**	**3 174**	**- 616**
445510 ETAT TVA A DECAISSER	*1 168*	*1 198*	*- 30*
445712 TVA 20%	*800*	*800*	
445715 TVA A REGULARISER		*1 176*	*- 1 176*
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	*590*		*590*
TOTAL (IV)	49 394	73 155	**- 23 761**
TOTAL PASSIF (I à V)	132 069	147 526	- 15 457

ABILIS ASSOCIATES

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services	**24 000**		**24 000**	**24 101**	**- 101**	**-0,42**
708350 LOCATIONS A 20%	*22 200*		*22 200*	*22 200*		*0,00*
708850 REFACTURATION CHARGES 20%	*1 800*		*1 800*	*1 901*	*- 101*	*-5,31*
Chiffre d'affaires Net	24 000		24 000	24 101	- 101	-0,42

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2024 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Total des produits d'exploitation (I)	24 000	24 101	- 101	-0,42
Autres achats et charges externes	**3 569**	**2 877**	**692**	**24,05**
606100 ACHATS FOURN.NON STOCK.(ENERGIE EAU)	*81*		*81*	*N/S*
614000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	*2 038*	*1 093*	*945*	*86,46*
616000 PRIMES D'ASSURANCES	*115*	*111*	*4*	*3,60*
616100 ASSUR MULTIRISQUES	*360*	*720*	*- 360*	*-50,00*
622600 HONORAIRES	*650*	*625*	*25*	*4,00*
623100 ANNONCES ET INSERTIONS		*15*	*- 15*	*-100*
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	*325*	*313*	*12*	*3,83*
Impôts, taxes et versements assimilés	**3 005**	**3 179**	**- 174**	**-5,47**
633000 IMPOTS TAXES VERSEMENTS (AUTRES ORGANISM	*315*	*184*	*131*	*71,20*
633800 IMPOTS.AUTRES		*267*	*- 267*	*-100*
635110 CFE	*521*	*485*	*36*	*7,42*
635120 IMPOTS TAXES FONCIERES	*2 169*	*2 243*	*- 74*	*-3,30*
Charges sociales	**538**		**538**	**N/S**
646000 PERS COTIS.SOC.PERS.EXPLOITANT	*538*		*538*	*N/S*
Dotations aux amortissements sur immobilisations	**7 000**	**7 369**	**- 369**	**-5,01**
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	*7 000*	*7 369*	*- 369*	*-5,01*
Autres charges	**1**	**1**		**0,00**
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	*1*	*1*		*0,00*
Total des charges d'exploitation (II)	14 112	13 426	686	5,11
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**9 888**	**10 676**	**- 788**	**-7,38**
Intérêts et charges assimilées	**119**	**834**	**- 715**	**-85,73**
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	*119*	*834*	*- 715*	*-85,73*
Total des charges financières (VI)	119	834	- 715	-85,73
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-119**	**-834**	**715**	**85,73**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**9 769**	**9 841**	**- 72**	**-0,73**
Produits exceptionnels sur opérations en capital		**15 000**	**- 15 000**	**-100**
775200 EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES CORP		*15 000*	*- 15 000*	*-100*
Total des produits exceptionnels (VII)		15 000	- 15 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		**10 675**	**- 10 675**	**-100**
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS		*10 675*	*- 10 675*	*-100*
Total des charges exceptionnelles (VIII)		10 675	- 10 675	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		**4 325**	**- 4 325**	**-100**
Impôts sur les bénéfices (X)	**1 465**	**2 125**	**- 660**	**-31,06**
695000 IMPOTS S/LES BENEFICES	*1 465*	*2 125*	*- 660*	*-31,06*
Total des Produits (I+III+V+VII)	24 000	39 101	- 15 101	-38,62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 696	27 060	- 11 364	-42,00
RESULTAT NET	**8 304**	**12 042**	**- 3 738**	**-31,04**

ABILIS ASSOCIATES

Annexes 24

Annexes 24

ABILIS ASSOCIATES

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 132 068,90 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 304,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/09/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ABILIS ASSOCIATES

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 212 000 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*212 000*			*212 000*
Immobilisations financières				
TOTAL	*212 000*			*212 000*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 87 847 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*80 847*	*7 000*		*87 847*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*80 847*	*7 000*		*87 847*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Batiments	*210 000*	*85 847*	*124 153*	*30 ans*
Mat.bureau &informatique	*1 500*	*2 000*	*-500*	*2 ans*
Mobilier	*500*	*0*	*500*	*2 ans*
TOTAL	*212 000*	*87 847*	*124 153*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 5 417 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*5 417*	*5 417*	
TOTAL	*5 417*	*5 417*	

ABILIS ASSOCIATES

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Charges constatées d'avance = 501 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ABILIS ASSOCIATES

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 38 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*380*	*100,00*	*38 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*380*	*100,00*	*38 000*

4.2 - Etat des dettes = 49 394 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*44 681*	*44 681*		
Fournisseurs	*690*	*690*		
Dettes fiscales & sociales	*4 023*	*4 023*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*49 394*	*49 394*		

ABILIS ASSOCIATES

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 24 000 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	*24 000*	*100,00 %*
TOTAL	*24 000*	*100,00 %*

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 1 465 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	*9 888*		*9 888*
Résultat financier	*-119*		*-119*
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	*9 769*	*1 465*	*8 304*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ABILIS ASSOCIATES

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ABILIS ASSOCIATES

ANNEXE

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 501 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*501*
TOTAL	*501*

ABILIS ASSOCIATES

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	30/06/2024 12 mois	30/06/2023 12 mois	30/06/2022 12 mois	30/06/2021 12 mois	30/06/2020 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*38 000*	*38 000*	*38 000*	*38 000*	*38 000*
b) Nombre d'actions émises	*380*	*380*	*380*	*380*	*380*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*24 000*	*24 101*	*24 000*	*24 000*	*24 000*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*16 769*	*21 536*	*15 900*	*15 250*	*15 722*
c) Impôt sur les bénéfices	*1 465*	*2 125*	*1 260*	*1 162*	*1 233*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*15 304*	*19 411*	*14 640*	*14 088*	*14 489*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*8 304*	*12 042*	*7 140*	*6 588*	*6 989*
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*40*	*51*	*39*	*37*	*38*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*22*	*32*	*19*	*17*	*18*
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*538*				

Observations complémentaires

ABILIS ASSOCIATES

Liasse 24 IS RS

Liasse 24 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise ABILIS ASSOCIATES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 ALLEE DU GRAND SENTIER 95550 BESSANCOURT

SIRET 45140512000001 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30/06/2024

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	212 000	030 87 847	124 153
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
		Total I (5)	044	212 000	048 87 847	124 153
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 800	070	4 800
		Autres * (3)	072	116	074	116
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 499	086	2 499
	Charges constatées d'avance *		092	501	094	501
		Total II	096	7 916	098	7 916
		Total général (I + II)	110	219 916	112 87 847	132 069

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	38 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	3 800
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	25 431
	Report à nouveau	134	7 140
	Résultat de l'exercice	136	8 304
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	82 675
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	690
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169 2 558)	172	4 023
	Comptes courants d'associés	173	44 681
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	49 394
	Total général (I + II + III)	180	132 069

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABILIS ASSOCIATES — Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 30/06/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *		215 / 217	218	24 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	24 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	3 569
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 521	244	3 005
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	538
	Dotations aux amortissements *				254	7 000
				dont amortissement du fonds de commerces	255	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	14 112
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	9 888
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	119
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1 465
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	8 304

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 8 304 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 465	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986		ZFU-TE (44. *octies* A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981		JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127		ZRR (44. *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) 991					
	ZFANG 44. *quaterdecies* 345		Investissements et souscriptions outre mer 344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993			
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit		346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*) 655		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A) 643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B) 645		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C) 647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D) 648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F) 990		Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	9 769	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * (0) dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	9 769	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABILIS ASSOCIATES — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial (400)		(402)	(404)	(406)	
	Autres (410)		(412)	(414)	(416)	
Immobilisations corporelles	Terrains (420)		(422)	(424)	(426)	
	Constructions (430)	210 000	(432)	(434)	(436) 210 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels (440)		(442)	(444)	(446)	
	Installations générales agencements divers (450)		(452)	(454)	(456)	
	Matériel de transport (460)		(462)	(464)	(466)	
	Autres immobilisations corporelles (470)	2 000	(472)	(474)	(476) 2 000	
Immobilisations financières (480)			(482)	(484)	(486)	
TOTAL (490)		212 000	(492)	(494)	(496) 212 000	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	(495)		(497)	(498)	(499)
Autres immobilisations incorporelles	(500)		(502)	(504)	(506)
Immobilisations corporelles	Terrains (510)		(512)	(514)	(516)
	Constructions (520)	78 847	(522) 7 000	(524)	(526) 85 847
	Installations techniques matériel et outillage industriels (530)		(532)	(534)	(536)
	Installations générales, agencements, aménagements divers (540)		(542)	(544)	(546)
	Matériel de transport (550)		(552)	(554)	(556)
	Autres immobilisations corporelles (560)	2 000	(562)	(564)	(566) 2 000
TOTAL (570)		80 847	(572) 7 000	(574)	(576) 87 847

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	(578)	(580)	(582)	(584)	(586)	(581)	(587)	(589)
	Plus-values taxables à 19 % (1)		(579)	Régularisations	(590)	(583)	(594)	(595)
TOTAL					(596)	(585)	(597)	(599)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SAGE Experts-comptables janvier 2024

DGFiP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABILIS ASSOCIATES — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	(0)
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	(0)
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	(0)

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	538
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	152
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: ABILIS ASSOCIATES — Néant ☒*

Exercice ouvert le: 01/07/2023 et clos le: 30/06/2024 — Données en nombre de mois: 1 | 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2024

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 30062024 SIREN 451405120

Dénomination de l'entreprise ABILIS ASSOCIATES

Adresse (voie) 1 ALLEE DU GRAND SENTIER

Code postal 95550 Ville BESSANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant [x] *

Exercice clos le 30062024 SIREN 451405120

Dénomination de l'entreprise ABILIS ASSOCIATES

Adresse (voie) 1 ALLEE DU GRAND SENTIER

Code postal 95550 Ville BESSANCOURT

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

ABILIS ASSOCIATES
1 ALLEE DU GRAND SENTIER
95550 BESSANCOURT

SIRET 4 5 1 4 0 5 1 2 0 0 0 0 1 0

Mél :

Adresse du principal établissement :

Adresse du siège social :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 9 769

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Autres dispositifs

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays — Nom — État de résidence — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : sage

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

PERICAT Audit. Comptabilité. Conseil
8 RUE DELACOUR
95300 PONTOISE
Tél: 01.30.75.27.27

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

Identité du déclarant:

Date : 27092024 Lieu : BESSANCOURT

Qualité et nom du signataire : GERANT BALLAND FRANCIS

Signature :

SAGE Experts-comptables janvier 2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2024)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ABILIS ASSOCIATES

Adresse 1 ALLEE DU GRAND SENTIER 95550 BESSANCOURT

du 01/07/2023

au 30/06/2024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . .2024. . . (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . .2024. . 10	9 769
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	14 167

Nom et qualité du signataire BALLAND FRANCIS
GERANT

À BESSANCOURT, le 27092024

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2024	**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2024

2024	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	**2468**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2024

ABILIS ASSOCIATES

Liasse 24 2572 IS

Liasse 24 2572 IS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

2572-SD

IMPOT SUR LES SOCIETES
ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVE DE SOLDE 2024

Art. 360 de l'annexe III au CGI

Dénomination : ABILIS ASSOCIATES
Adresse : 1 ALLEE DU GRAND SENTIER 95550 BESSANCOURT

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES
- **Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2022.**
- **Prise en compte de la créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) et de la réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (TZM) à compter du 1er janvier 2023.**
- **Rétablissement du crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire au titre des dépenses engagées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024.**
- **L'article 35 de la LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). Celui-ci pourra être porté en case 49 et déclaré dans les formulaires 2069-RCI ou 2058-CG, le cas échéant.**

SIREN 451405120 — Exercice social du 010723 au : 300624

I - IS Brut		Base	Taux		Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice					
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)		25%		
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	9 769	15%		1 465
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes				
I-A04	Autre impôt à taux particulier				
I-A05			Total IS Brut	15	1 465

II - Créances				Montant
II-A – Créances non reportables et non restituables				
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.				
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS		16	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS		17	
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos		18	
II-A04	PRE – Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse		57	
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus		44	
II-A06	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)			
II-A07	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A05 – II-A06)			1 465
II-B – Créances reportables *(au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)*				
IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.				
Créances reportables et non restituables				
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N *(dont UE ou EEE*	40	) 35	
II-B02	*MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)*			
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		92	
II-B04	*COM – solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)*			
II-B05	TZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N		97	
II-B06	*TZM – solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)*			
Créances reportables et restituables				
II-B07	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi – Année N *(montant du préfinancement*	65	) 64	
II-B08	CIC – Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 *(montant du préfinancement*		)	
II-B09	*CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)*			
II-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N		33	
II-B11	*COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-9 à N-1)*			
II-B12	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		34	
II-B13	*RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)*			
II-B14	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N		31	
II-B15	*CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)*			
II-B16	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		95	
II-B17	*CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)*			
II-B18	2LI - Créance impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N		96	
II-B19	*2LI - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)*			
II-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N		50	
II-B21	Type de créance portée dans la ligne II-B20			
II-B22	Sous total (total II-B01 à II-B20 sauf la ligne II-B12 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 – II-B22)			1 465
II-C – Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice				
IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.				
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		22	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		23	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille		24	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques		25	
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique		45	
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques		48	
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles		53	

SAGE Experts-comptables janvier 2024

II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art			56	
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo			58	
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique			60	
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international			61	
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+			62	
II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	*(montant du préfinancement*	67	) 63	
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	*(montant du préfinancement*	68	) 66	
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant			70	
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire			87	
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques et du cirque			89	
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate			90	
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale			91	
II-C20	EOM – Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales			93	
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			49	
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21				
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)				
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables **dans la limite de l'impôt dû** (II-B23–II-C23)				1 465

II-D – Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06	

II-E – Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB – art. 235 ter ZC)

		Base	taux		Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS		3,30%	36	
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19	
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 – III-A02)				
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 – Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 – L'excédent de CSB (Ligne III-A04 – Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08				

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

		Montant	
IV-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs		
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)	37	
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 – Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 – L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 – Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09		

V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)

		Montant	
V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité		
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)		

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

		Montant restant à payer		Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	1 465	06	
Contribution Sociale	03		08	
Contribution sur les Revenus Locatifs	04		09	
Contribution temporaire de solidarité	94			
Totaux	05	1 465	10	
Montant à payer (case 05 - case 10)	11	1 465		
ou montant total de l'excédent (case 10 – case 05)			12	

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant 13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée (TVA ou TS ou TVS ou PEEC) Montant à payer après imputation 1 465

Date limite de paiement Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, PEEC)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 – Montant à imputer IEF) 14

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 27/09/2024 Téléphone

Chèque Télépaiement

Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d' IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée Date limite de paiement Montant à Imputer

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme : Date : N° d'opération : Date de réception :

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004 801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

ABILIS ASSOCIATES

EspListeImmos

ABILIS ASSOCIATES

IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables

Période du 01/07/2023 au 30/06/2024 — Présenté en Euros

Compte 213100 / 281310 BATIMENTS

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001.2 IMMEUBLE LES BALCONS GABRIE	26/03/2012	210 000,00		210 000,00	L 3,33	78 847,23	7 000,00	85 847,23			124 152,77
Sous-total		**210 000,00**		**210 000,00**		**78 847,23**	**7 000,00**	**85 847,23**			**124 152,77**

Compte 218300 / 281830 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 ORDINATEUR FIXE + ORDINATEUR I	01/09/2003	1 500,00		1 500,00	L						1 500,00
Sous-total		**1 500,00**		**1 500,00**							**1 500,00**

Compte 218400 / 281840 MOBILIER

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0002 MOBILIER	01/09/2003	500,00		500,00	L 50,00	500,00		500,00			
Sous-total		**500,00**		**500,00**		**500,00**		**500,00**			

Total général	**212 000,00**	**212 000,00**	**79 347,23**	**7 000,00**	**86 347,23**		**125 652,77**

EspListelmmos